



Dettes contractés avant mariage

Par inci, le **19/03/2009** à **13:24**

Bonjour

Je suis française et j'envisage de me marier avec une personne d'origine étrangère ayant contracté des dettes (cette personne vit en turquie). Je souhaite savoir si après le mariage, ses dettes me reviennent ou non? Si oui comment peut on y remédier et s'en protéger?

MErci